



**CŒUR DE
FLANDRE
AGGLO**

LE GUIDE DES
MODES
D'ACCUEIL
EN CŒUR DE FLANDRE

**L'aventure
de la parentalité
de 0 à 3 ans**



ÉDITO

Parents et futurs parents,

Lorsque la famille s'agrandit, toute notre attention se concentre, à juste titre, sur **le bien-être de notre enfant ou de nos enfants à venir.**

Et très vite, de nombreuses questions se bousculent ! Celle du mode d'accueil est souvent l'une des plus fréquentes : **confier son enfant ou ses enfants à une tierce personne est une étape importante.**

C'est pourquoi Cœur de Flandre aggro, attentive aux besoins de ses habitants et de leur parcours de vie, vous accompagne dans votre recherche par l'intermédiaire du **Relais Petite Enfance, interlocuteur de référence** pour toutes vos questions relatives à la petite enfance

jusqu'à l'âge de 3 ans.

Avec ce guide, nos équipes ont souhaité vous donner accès à des informations essentielles **afin de faciliter vos démarches :** conseils, démarches, adresses, liens vers les partenaires.

Parce que l'enfant d'aujourd'hui est l'adulte de demain, **Cœur de Flandre aggro reste à vos côtés** à chaque étape de votre parcours de vie.

Que cette nouvelle aventure de la parentalité soit la plus douce possible !

Avec toute notre bienveillance,

Sandrine Keignaert

Vice-présidente en charge du parcours de vie et de l'habitant, de l'action sociale, de la jeunesse et de la santé



**1 RELAIS PETITE ENFANCE :
VOTRE PORTE D'ENTRÉE !**
TROUVEZ LES RÉPONSES À TOUTES VOS QUESTIONS.

QU'EST-CE QUE LE RPE ?

Interlocuteur de référence sur le territoire Cœur de Flandre, le Relais Petite Enfance (RPE) propose **un accompagnement gratuit et personnalisé** pour les parents et futurs parents ainsi que les professionnel(le)s de la petite enfance.

PARENTS ET FUTURS PARENTS

Parce qu'il est bien souvent difficile de s'y retrouver parmi toutes les possibilités d'accueil des jeunes enfants et les démarches à réaliser, les 10 antennes Relais Petite Enfance de Cœur de Flandre agglo vous proposent :

- ♥ Un accompagnement dans votre **recherche d'un mode d'accueil** individuel ou collectif pour votre enfant : définition de votre besoin, recherche, démarches administratives... ;
- ♥ Une aide dans vos **démarches administratives en tant qu'employeur** d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde à domicile ;
- ♥ Des informations sur vos **droits et devoirs** en tant qu'employeur ;
- ♥ **Une écoute et un soutien** dans les aléas de l'accueil au quotidien.

INFO



Le Relais Petite Enfance accompagne également **les professionnel(le)s de l'accueil individuel** dans l'exercice de leurs missions : toutes les infos sur ca-cœurdeflandre.fr

DES TEMPS RÉGULIERS AVEC ET POUR LES ENFANTS

Le Relais Petite Enfance organise régulièrement des temps d'éveil ainsi que des événements festifs à destination des enfants de moins de 4 ans.

Ces animations favorisent les rencontres, l'expression, la découverte et l'éveil. Parmi les activités proposées :



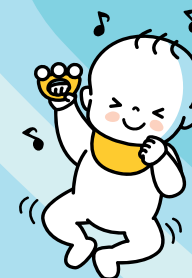
Motricité



Comptines



Peinture



Éveil musical

Ces temps sont **sous la responsabilité de l'adulte qui accompagne l'enfant** (parent-employeur, assistant(e)s maternel(le)s, garde à domicile...).

POUR CONNAÎTRE LE PROGRAMME, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE L'AGGLO OU CONTACTEZ VOTRE ANTENNE DU RPE.





Quel Relais Petite Enfance (RPE) contacter ?

10 antennes RPE sont implantées sur le territoire de Cœur de Flandre agglo : contactez l'antenne dont votre commune dépend !

♥ Antenne Monts de Flandre

rpe montdeflandre@ca-coeurdeflandre.fr
06.81.22.73.78

♥ Antenne Vie Rurale

rpe vierurale@ca-coeurdeflandre.fr
06.85.05.82.33

♥ Antenne Vallée de la Lys

rpe valleedelalys@ca-coeurdeflandre.fr
06.15.97.25.06

♥ Antenne Belle

rpe debelle@ca-coeurdeflandre.fr
06.21.64.50.68

♥ Antenne Parc du Château

rpe parcduchateau@ca-coeurdeflandre.fr
06.43.88.31.69

♥ Antenne Marais au lièvre – Hazebrouck

rpe maraisaulievre@ca-coeurdeflandre.fr
06.21.64.50.39 / 06.02.14.90.65

♥ Antenne Voie Romaine

rpe voie romaine@ca-coeurdeflandre.fr
06.11.66.58.84

♥ Antenne Pays des Géants

rpe paysdesgeants@ca-coeurdeflandre.fr
06.21.64.50.38

♥ Antenne Houtland

rpe houtland@ca-coeurdeflandre.fr
06.21.64.50.77

♥ Antenne Pays de Cassel

rpe paysdecassel@ca-coeurdeflandre.fr
06.11.66.59.06



2 LES MODES D'ACCUEIL INDIVIDUEL
TROUVEZ LE MODE D'ACCUEIL LE PLUS ADAPTÉ POUR VOTRE(VOS) ENFANTS(S)

ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Ce professionnel de la petite enfance peut accueillir jusqu'à **4 enfants mineurs à son domicile, de manière régulière ou occasionnelle**. Cette profession s'exerce obligatoirement après délivrance d'un agrément par le président du Conseil départemental, après évaluation des compétences et visite à domicile. L'accueil individuel est **familial, convivial et personnalisé** afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun - enfants et parents.

Si vous optez pour ce choix, vous devenez alors « **parent-employeur** ».

COMMENT TROUVER

un(e) assistant(e) maternel(le) ?

Le RPE vous accompagne dans votre recherche. Il peut vous transmettre la liste et les coordonnées des professionnel(le)s de l'accueil individuel.

Contactez le RPE Cœur de Flandre :
Mail : rpe@ca-cœurdeflandre.fr

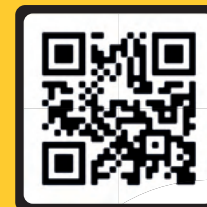
MAISON D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (MAM)

Les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s peuvent s'associer au sein d'un même lieu nommé « **Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s** » afin d'exercer leur profession en-dehors de leur domicile. Ces professionnels peuvent être 4 au maximum et accueillir chacun(e) 4 enfants.

Son ouverture est réglementée et habilitée par le président du Conseil départemental **après évaluation des compétences et visite à domicile**. Chaque assistant(e) maternel(le) travaillant en MAM est soumis(e) à la même réglementation que l'assistant(e) maternel(le) exerçant à son domicile.

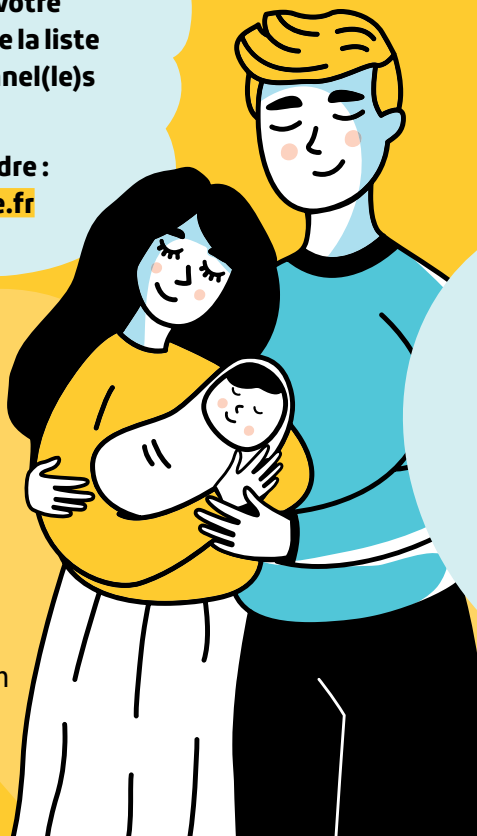
L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) de votre choix deviendra la ou le référent(e) de l'accueil de votre enfant. Une délégation entre assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s exerçant au sein de la MAM est possible : cela permet à une assistant(e) maternel(le) agréé(e) de se faire remplacer par un(e) autre professionnel(le) de la MAM.

**RETROUVEZ LA LISTE
DES MAM EN CŒUR
DE FLANDRE SUR LE SITE
DE L'AGGLO**



DEVENIR PARENT-EMPLOYEUR, KÉZAKO ?

Lorsque vous devenez « **parent-employeur** », vous établissez un **contrat d'accueil entre vous et l'assistant(e) maternel(le) agréé(e)**. Ce contrat vous permet de fixer et de garantir les différentes modalités de l'accueil de votre enfant (horaires, repas, habitudes de l'enfant, tarifs...).



GARDE À DOMICILE

Ce mode d'accueil consiste à faire appel à une personne qui assure la garde de votre(vos) enfant(s) à votre domicile. Aucune formation ou agrément n'est obligatoire à ce jour pour être garde à domicile. **Néanmoins, nous vous conseillons d'être vigilant et de ne pas hésiter à demander une expérience dans le domaine de la petite enfance.**

Si vous optez pour ce choix, vous devenez « **parent-employeur** ». Plusieurs familles peuvent employer la même garde à domicile. Les familles se répartissent alors les salaires et les charges. Dans ce choix, le lieu d'accueil sera choisi en accord avec les différents parents-employeurs.



INFO

Vous pouvez faire appel à des associations ou des organismes privés de garde à domicile

Dans ce cadre, l'employeur sera l'organisme prestataire agréé par la CAF auquel vous faites appel. Aussi, vous n'aurez pas à votre charge les formalités administratives (rédaction d'un contrat de travail, bulletin de salaire, paiement des indemnités de fin de contrat ...) mais aurez à régler les frais de gestion et le salaire de la garde à domicile.



3 LES MODES D'ACCUEIL COLLECTIF

DÉCOUVREZ LES DIFFÉRENTS MODES ET LIEUX D'ACCUEIL COLLECTIF.

COMMENT FONCTIONNENT LES STRUCTURES COLLECTIVES ?

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) peuvent être **intercommunaux, communaux ou privés**. Ces structures offrent un accueil **en journée, en demi-journée ou à l'heure, de façon régulière et/ou occasionnelle** selon vos besoins et vos activités professionnelles.

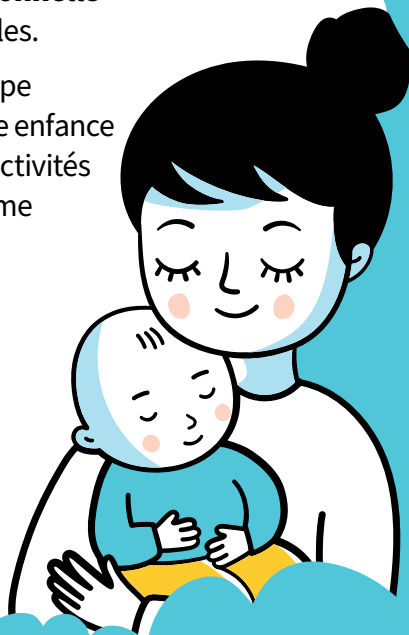
Votre enfant est accueilli au sein d'un petit groupe par une équipe de professionnel(le)s de la petite enfance dans des locaux spécifiquement adaptés. Des activités variées sont proposées dans le respect du rythme et des besoins de chaque enfant.

Les structures collectives répondent :

- ♥ Aux exigences des décrets n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;
- ♥ À l'agrément délivré par le président du Conseil départemental ;
- ♥ Aux recommandations de la CAF.

Les tarifs sont fixés selon :

- ♥ Le barème de la caisse nationale des allocations familiales (PSU ou PAJE) ;
- ♥ La composition de votre famille ;
- ♥ Vos ressources mensuelles.



Retrouvez
la liste des structures
d'accueil collectif
sur le site de l'agglo.



LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Dans le cadre de sa politique petite enfance, Cœur de Flandre agglo gère et administre 3 structures d'accueil sur le territoire.

Grande crèche « L'escale des Monts »

340 rue de l' Haeghe Doorne – 59270 Méteren
escaledesmonts@ca-coeurdeflandre.fr
03.74.54.00.78

Micro-crèche « Monts et Merveilles »

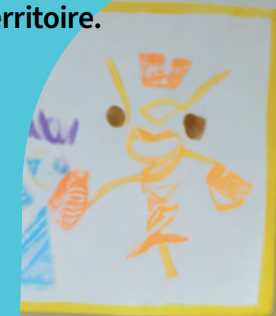
689 Route de la place – 59670 Hardifort
mcmontsetmerveilles@ca-coeurdeflandre.fr
03.74.54.00.09

Grande crèche « Les petits géants »

2 Rue de Verdun – 59114 Steenvoorde
ptitsgeants@ca-coeurdeflandre.fr
03.74.54.00.11

COMMENT INSCRIRE mon enfant ?

Contactez l'établissement qui vous intéresse. Un dossier d'inscription vous sera transmis. Les places sont attribuées lors d'une commission qui se réunit tous les 6 mois.



ZOOM SUR DES STRUCTURES ENGAGÉES

Sensibles aux enjeux de préservation de l'environnement, les structures intercommunales intègrent cette dimension dans le cadre de leur projet pédagogique.

Parmi les actions déployées :

- ♥ **Sensibilisation des enfants à l'environnement :**
jeux en extérieur, jardin potager, tri...
- ♥ **Mise en place de pratiques plus durables :**
expérimentation des couches lavables, usage de produits ménagers naturels, lutte contre le gaspillage alimentaire...



LE SAVIEZ-VOUS ?



Les 3 structures d'accueil intercommunales et certaines antennes RPE ont fait **peau neuve**.

Les travaux de réhabilitation entrepris par Cœur de Flandre agglo répondent à un objectif continu d'**amélioration des conditions d'accueil**. Entre 2021 et 2025, ce sont plus de **1 340 000€** qui ont été investis par l'inter-

communalité avec le soutien financier de nombreux partenaires.



4 EN BREF

AU PLUS TÔT, AU MIEUX.

LES ÉTAPES DE VOTRE RECHERCHE

Au plus tôt vous vous intéressez à la question de l'accueil de votre enfant, **au mieux cette étape se passe !** Il est conseillé de réaliser l'inscription de votre enfant **au cours de votre grossesse.**

Je me renseigne auprès du Relais Petite Enfance ou sur le site de Cœur de Flandre aggro.

Je prends rdv auprès de l'antenne RPE correspondant à ma commune pour être conseillé(e) et accompagné(e) dans ma recherche.

Je souhaite un accueil individuel.

Le RPE me transmet la liste des professionnel(le)s de l'accueil individuel et m'accompagne dans mes démarches en tant qu'employeur.

Je trouve un(e) assistant(e) maternel(le) ou un(e) garde à domicile et je le(la) contacte. ✓



16

Je souhaite un accueil collectif.

Dans une structure privée ou communale.

Je contacte directement la structure.

Une place est disponible pour mon enfant. ✓

Je prends rendez-vous avec la direction.

Il n'y a pas de place pour mon enfant. ✗



J'ai trouvé un mode d'accueil pour mon enfant. ✓

Dans une structure gérée par Cœur de Flandre aggro.

Je contacte la structure qui m'intéresse.

Je dépose mon dossier.

Mon dossier passe en commission d'attribution (2x/an).

J'ai une place pour mon enfant. ✓

Je prends rendez-vous avec la direction.

17

LES CONTACTS UTILES

♥ Cœur de Flandre agglo

Le Relais Petite Enfance vous accompagne dans la recherche d'un mode d'accueil pour votre enfant. Cœur de Flandre agglo gère également 3 structures d'accueil collectif.

Nouveauté : Un bus sillonnera les routes du Cœur de Flandre prochainement pour répondre à vos questions sur la parentalité.

Contact : rpe@ca-coeurdeflandre.fr
Site : ca-coeurdeflandre.fr

♥ Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Pour les parents : De nombreuses ressources sont mises à votre disposition : recherche d'un mode d'accueil, simulation du coût, informations et conseils pour vous accompagner dans votre vie de parent.

Pour les professionnels : La CAF vous accompagne dans l'exercice de votre profession : informations et ressources, services...

Site : monenfant.fr

♥ Pajemploi

Pour les parents-employeurs et les professionnel(le)s de l'accueil individuel, Pajemploi met à votre disposition des services facilitant les démarches administratives (déclarations de salaire...).

Site : www.pajemploi.urssaf.fr

♥ Département du Nord

Le Département du Nord déploie diverses actions en faveur de l'enfance : soutien à la parentalité, promotion de la santé (Protection Maternelle Infantile). Des permanences sont régulièrement organisées sur le territoire.

Site : lenord.fr

♥ Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La MSA informe plus spécifiquement les familles exerçant leur profession dans le domaine agricole.

Site : msa.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Quel que soit le mode d'accueil choisi, vous pouvez bénéficier de **différentes aides financières** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou du Conseil régional ainsi que de crédits d'impôts. Pour plus d'informations, rendez-vous sur leurs sites.



NOUVEAU



COEUR DE
FLANDRE
AGGLO

LE BUS DES 1000 PREMIERS JOURS

L'AVENTURE DE LA PARENTALITÉ AU CŒUR DES COMMUNES



- ♥ Vous vous apprêtez à devenir parent ?
 - ♥ Vous êtes parent d'un enfant âgé de moins de 3 ans ?
- Venez trouver des réponses à vos questions !**



UNE QUESTION ? CONTACTEZ CŒUR DE FLANDRE AGGLO !



03.74.54.00.59

rpe@ca-cœurdeflandre.fr

ca-cœurdeflandre.fr

Tirage : 5 000 exemplaires

Mise en page : Agence Les Enchanteurs - **Crédits photos :** Cœur de Flandre agglo et iStock

Rédaction : services petite enfance et communication - Cœur de Flandre agglo

Publication : Cœur de Flandre agglo – 222 bis rue de Vieux-Berquin – 59190 Hazebrouck